



Communiqué de presse

Grenoble le 27 04 2021

Réorganisation du centre courrier de Saint-Marcellin : **La Poste condamnée par la justice**

C'est une victoire pour les factrices et facteurs de Saint-Marcellin : la cour d'appel dans son jugement du 08 avril 2021 ordonne à La Poste « *la suspension du projet de réorganisation mis en place le 02 octobre 2018 sur le centre courrier de St Marcellin tant qu'il n'aura pas été procédé par La Poste à une consultation loyale et complète du CHSCT* ».

Rappel des faits : 2018, énième réorganisation du centre courrier de Saint Marcellin avec de nouvelles suppressions de tournées et une désorganisation des rythmes du travail.

Une expertise a été réalisée par un cabinet indépendant à la demande du CHSCT. Cette expertise pointe de nombreux problèmes dans cette restructuration et préconise notamment la mise en place d'une évaluation loyale et conforme du temps de travail des facteurs et factrices. La conclusion de ce rapport ne laisse aucun doute sur le danger de la restructuration : « **Cette organisation ne peut être mise en œuvre en l'état sans exposer les salariés à des niveaux de risques inacceptables** ».

Le CHSCT, les agents de St Marcellin et leurs syndicats ont donc demandé à la présidente du CHSCT la suspension du projet tant que les mesures préconisées n'ont pas été mises en place pour limiter les risques et préserver la santé des agents.

Les agents de Saint Marcellin, fortement opposés au projet tel que La Poste voulait le mettre en œuvre, ont multiplié les actions pour expliquer leur situation. Une pétition signée massivement par le personnel et de nombreux témoignages ont rendu compte de la surcharge de travail engendrée par la suppression de 3 tournées et l'impact d'une coupure méridienne de 45 mn non payée qui éclate le temps de travail.

La Poste a instauré de force la réorganisation. Les factrices et facteurs ont fait grève et le CHSCT a entamé une procédure en justice.

Aujourd'hui les agents de St Marcellin et les représentant.es du personnel du CHSCT, soutenu.es par la CGT FAPT et SUD PTT Isère Savoie, peuvent être **fier.es d'avoir lutté ensemble** ! Ils et elles ont montré qu'il est possible d'établir un rapport de force pour que La Poste prenne en considération leur parole et la réalité de leurs métiers.

Les factrices et facteurs de St Marcellin, SUD PTT et la CGT FAPT exigent que la Poste respecte la loi et qu'elle applique le jugement prononcé par la Cour d'appel de Grenoble le 08 avril 2021

Contact presse : 06.67.22.01.69 ou 07.70.30.62.06